



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section lettres modernes, est constitué comme suit pour la session 2023 :

### Présidente

Mme Catherine MOTTET  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

### Vice-Présidents

M. Franck LUCHEZ  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional  
M. Jean-Philippe TABOULOT  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de LIMOGES

Académie de PARIS

### Secrétaire générale

Mme Catherine DAUMAS  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LA REUNION

### Membres du jury

Mme Célia ALEXANDER  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de DIJON

Mme Corinne CHAMINADE  
Professeure certifiée

Académie de POITIERS

M. Olivier CLAVAUD  
Professeur agrégé

Académie de LIMOGES

M. Arnaud DUFETRE  
Professeur agrégé

Académie de LYON

M. Melaine FOLLIARD  
Professeur agrégé

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Aldo GENNAI  
Maître de conférences des universités

Académie de MONTPELLIER

Mme Anne-Claire GILLES  
Professeure agrégée

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Frédéric GILLMANN  
Professeur agrégé

Académie de NORMANDIE

Mme Marie GUERPEL  
Professeure agrégée

Académie de GRENOBLE

Mme Karine LE PERU  
Professeure agrégée

Académie de POITIERS

Mme Gaëlle MOROIS  
Professeure agrégée

Mme Hortense NOUGARO-DALLE-PALLE  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Sarah ROBIN  
Professeure agrégée

Mme Armelle SIBRAC  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. David ZEMMOUR  
Professeur de chaire supérieure

Académie de PARIS

Académie de la MARTINIQUE

Académie de LYON

Académie de CRETEIL

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 novembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU